

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)**
Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%
Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Wullschleger AG	SOLDERIN S Verzinnungs-
Löttechnik-Edelmetalle	paste
Asylstrasse 25/CH-8800 Thalwil	
Schweiz	
Tel.+41 44 720 05 78/Fax.+41 44	720 03 27

Mail: wullschlegerag@bluewin.ch
 Home: www.wullschlegerag.ch

WULLSCHLEGER AG
EDELMETALLE
8800 THALWIL
TEL. 044 720 05 78

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1A	H360FD-H362	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-------------------	------	---



GHS07

Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)
 CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%
Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement *Danger*

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

plomb
 chlorure de zinc
 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts
 Isotridecanol 6EO

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H360FD-H362 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires*

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:		
CAS: 7439-92-1 EINECS: 231-100-4 Reg.nr.: 01-2119513221-59	plomb ⚠ Repr. 1A, H360FD-H362; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<50%
CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0 Reg.nr.: 01-2119472431-44	chlorure de zinc ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<10%
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119489428-22	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	<10%
CAS: 69011-36-5	Isotridecanol 6EO ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<5%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4 Reg.nr.: 01-2119487950-27	chlorure d'ammonium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0% SOLDERIN S Verzinnungspaste
Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de protection respiratoire.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Aucune exigence particulière.*

Indications concernant le stockage commun: *Pas nécessaire.*

Autres indications sur les conditions de stockage: *Tenir les emballages hermétiquement fermés.*

Classe de stockage: 6.1 C

(suite page 4)
CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)
 Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
 Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%
 Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1 SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
7439-92-1 plomb	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,8 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 e mg/m ³ (B C2 R2f R1ad SSb;(als Pb berechnet)
7646-85-7 chlorure de zinc	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1 a mg/m ³ (Rauch)
12125-02-9 chlorure d'ammonium	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 453/2010 n ° 8.1.2 de l'UE:

7439-92-1 plomb: NIOSH 7702(E), OSHA 1006(E), OSHA ID-206(E)

7646-85-7 chlorure de zinc: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

12125-2-9 chlorure d'ammonium: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
7439-92-1 plomb	
BAT (Suisse)	400 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: indifférent Paramètre biologique: Blei
	100 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: indifférent Paramètre biologique: Blei (Frauen < 45 Jahre)

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Grenzwerte am Arbeitsplatz

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

rôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P3

Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,2 mm

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%

Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 4)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Gris argent
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 4,1

Changement d'état

Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité à 20 °C: 6,19 g/cm³

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Vitesse d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

Teneur en solvants:

VOC (CE)	0,00 %
VOCV (CH)	0,00 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)
 Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
 Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%
 Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 5)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7646-85-7 chlorure de zinc

Oral | LD50 | 1.100-1.260 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: *Non applicable.*

vPvB: *Non applicable.*

12.6 Autres effets néfastes *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

Catalogue européen des déchets

16 05 07: produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut*

HP 5: Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP 6: Toxicité aiguë

HP 8: Corrosif

HP 10: Toxique pour la reproduction

HP 14: Écotoxique

bouteille en plastique nettoyée:

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%

Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 6)

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:**

Enlever les résidus mécaniquement, nettoyer l'emballage avec une solution savonneuse ou avec de l'alcool.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2923

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2923 SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC, plomb), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S. (ZINC CHLORIDE, lead), MARINE POLLUTANT

IATA

CORROSIVE SOLID, TOXIC, N.O.S. (ZINC CHLORIDE, lead)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe
Étiquette
IMDG8 Matières corrosives.
8+6.1Class
Label
IATA8 Matières corrosives.
8/6.1Class
Label8 Matières corrosives.
8 (6.1)**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:**Marine Pollutant:****Marquage spécial (ADR):****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indice Kemler:

No EMS:

Segregation groups

Stowage Category

Stowage Code

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Attention: Matières corrosives.

86

F-A, S-B

Acids

B

SW2 Clear of living quarters.

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5 kg

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)

Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%

Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 7)

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

E

IMDG

Limited quantities (LQ)

1 kg

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2923 SOLIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
(CHLORURE DE ZINC, PLOMB), 8 (6.1), III, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 63, 65

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux: classe A (Classification propre)

VOC (CE) 0,00 %

VOCV (CH) 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Raisons des changements Chapitre 1, 8, 13 et 15 ont été adaptés à la législation suisse

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Restriction de l'utilisation recommandée. usage commercial

Contact: Herr Wullschlegler

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 19.01.2018

Nom du produit: Crème de brasage tendre et d'étamage PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Weichlöt und Verzinnungspaste PbSn(Sb), SnPb(Sb)
Sn 20,0-80,0%, Pb 20,0-80,0%, Sb 0,5-2,0%
Sn60Pb40, Pb60Sn40, Pb74Sn25Sb1

SOLDERIN S Verzinnungspaste

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Fiche de données de sécurité

— CH/FR —